# *LE BAPTÊME*
# DE L'ÉTAT,
## *PAR LE MARIAGE*
## DES TROIS ORDRES.

# LE BAPTÊME DE L'ÉTAT,

## PAR LE MARIAGE DES TROIS ORDRES,

Préſenté à l'Aſſemblée Nationale, par M. DE MONTAIGNE, Marquis de Poncins, ancien Officier aux Gardes Françoiſes.

---

*Trinus & unus.*
CENTEUIL.

---



---

1789.



# LE BAPTÊME DE L'ÉTAT, PAR LE MARIAGE DES TROIS ORDRES.

A Peine les états généraux ſont ouverts, qu'une ſciſion funeſte entre les ordres, a conduit la France à deux doigts de ſa perte : s'il eſt encore temps de la ſauver, & ſi mes foibles idées peuvent y contribuer, quel malheur de n'avoir pour cela que peu de jours !

Puis donc que je me trouve en ce moment, ainſi que l'état, comme un agoniſant dont les heures ſont comptées, ô mon cœur ! que chacune de tes pulſations ſoit un élan, & chacun de tes reſpirs une inſpiration pour la patrie !

O divin Montaigne ! deſcends des demeu-

res céleſtes ! deſcends en langue de feu ſur le rejetton de ta race !

O Raynal ! ô Linguet ! ô Mirabeau ! prêtez-moi vos ailes ! car votre génie eſt pour moi un gaz inflammable, capable de me faire franchir l'empirée.

François ! que le choc qui vient d'avoir lieu entre les différentes puiſſances de l'état, ne vous étonne point : cette rixe, ce ſchiſme éphémere, étoient peut-être néceſſaires pour amener entre la nobleſſe & le tiers état une alliance qui n'en ſera que plus indiſſoluble. Ainſi lorſqu'un léger nuage a diviſé deux jeunes époux le matin, le ſoir la copulation conjugale ne s'en fait qu'avec plus de ferveur. Nous ne ſaurions en avoir d'exemple plus touchant, que la réunion qui vient de s'opérer entre le clergé & le tiers état, avec combien d'effuſion de cœur, & quels tranſports de tendreſſe patriotique. C'eſt, n'en doutons point, l'horoſcope, c'eſt l'aimant qui attirera bientôt la nobleſſe entre les bras du tiers état ; en effet, des François pourroient-ils demeurer ſéparés long-temps d'autres François ?

Mais il falloit que l'état tombât dans cette convulſion, dans cette ſyncope, pour pouvoir ſortir de ſa léthargie, afin de retourner en ſanté ; ainſi, dans les maladies chroniques, le malade ne revient à la vie qu'après avoir été aux portes de la mort.

Les trois ordres ſont, dans l'état, comme la divine Trinité ; car de même que celle ci n'eſt

qu'un ſeul Dieu en trois perſonnes, ainſi la France n'eſt qu'une ſeule puiſſance en trois ordres : le tiers état, en eſt le Pere ; la nobleſſe, le fils ; l'égliſe, le Saint-Eſprit. Or, le fils, qui eſt la nobleſſe, procede du Pere qui eſt le tiers, & le Saint-Eſprit ou l'Egliſe, procede du Pere & du Fils, c'eſt-à-dire, du tiers état & de la nobleſſe : le Pere, le Fils & le Saint-Eſprit, c'eſt-à-dire les trois ordres, doivent donc être indiviſibles.

Par conſéquent, la nobleſſe n'a pas un inſtant à perdre pour ſe rejoindre au giron de l'aſſemblée nationale ; cette mere tendre treſſaillira de joie, n'en doutons pas, de ſon retour inespéré, & lui fera l'accueil du pere de famille à l'enfant prodigue.

Mais puiſque ſouvent il ne faut qu'un teſtament pour déterminer un contrat de mariage ; afin d'accélérer celui des trois ordres, nous leur rappellerons la diſpoſition de ce pere d'une nombreuſe famille, qui, étant à l'article de la mort, préſenta à chacun de ſes enfants un faiſceau de baguettes liées enſemble, en leur diſant de le briſer ; aucun d'eux ne put en venir à bout ; mais ayant enſuite délié le paquet, & diſtribué les baguettes à chacun d'eux, tous les briſerent ſans peine. Voilà, leur dit-il, le ſymbole de l'union qui doit régner entre vous : ſi vous demeurez joints enſemble, par un lien indiſſoluble, la famille ſe maintiendra inébranlable ; mais ſi vous vous diviſez, vous ſerez bientôt détruits.

Telle eſt préciſément l'alternative effrayante où la diſcorde a amené la nation dans ce moment, & tant que ſes trois ordres ne ſeront pas réunis, l'abyme demeurera entr'ouvert ſous ſes pieds ; dès-lors on ne peut la conſidérer, que comme étant ſur le penchant de ſa ruine.

Ainſi donc, François ! à peine vous venez de couper deux têtes à l'hydre du deſpotiſme miniſtériel, que vous êtes menacés d'en voir renaître d'autres ; les deux premieres avoient enfanté des loix, ou, pour mieux dire, une illégiſlation qui n'étoit que le code des tyrans, le bréviaire des traîtres & le guide-âne des eſclaves. Mais ſi le Paſteur, ſauveur irréparable de la France, ne pouvoit parvenir à ramener au bercail de la nation les brebis égarées de ſes ordres ſchiſmatiques ; s'il étoit mis en fuite par elles, ô combien de loups miniſtériels ne verroit-on pas ſe reproduire ſucceſſivement à la place & par la ruine de cet agneau du peuple François ! .... Mais parmi les dangers qu'il auroit alors à redouter, .... qu'il tremble, ſur-tout devant le preſſoir à foulon !

En effet, quel eſt le réſultat, quel pourra être le dénouement de cette piece tragi-comique, qui ſe joue à nos yeux ? On n'y apperçoit autre choſe que

La lutte du haut, contre le bas clergé ;

La joute de la haute nobleſſe, contre la ſubalterne ;

Celle des non propriétaires, contre les propriétaires ;

Le choc de la nobleſſe & de partie du clergé, contre le tiers état.

D'où peuvent naître les factions, l'anarchie, la guerre domeſtique au dedans, & des guerres étrangeres au dehors.

On ne peut ſe diſſimuler que tous les organes de l'état ne ſe trouvent affectés par cette convulſion générale. Si donc cette criſe continuoit, par la réaction de tant de forces en ſens contraire ſur la machine de l'état, il ne pourroit que s'affaiſſer ſur lui-même ; & après avoir été en proie aux vautours miniſtériels, il finiroit par être dévoré par le crocodile du deſpotiſme.

Il n'y a que la réunion des trois ordres au ſein de l'aſſemblée nationale, qui puiſſe prévenir tant de malheurs ; & comme la poſition critique de l'état empire de moment en moment, & que ſes maux ſont montés à leur comble, ne conviendroit-il pas que tant la nobleſſe que le tiers état, ſe relâchent un peu de leur prétention, de part & d'autre, pour effectuer un rapprochement ? La nobleſſe a offert ſpontanément le ſacrifice de ſes privileges pécuniaires au tiers état : c'eſt en quelque maniere lui avoir cédé ſon droit d'aîneſſe. Eſaü abandonna le ſien pour un plat de lentilles ; la nobleſſe a cédé le ſien pour rien : le tiers, en retour, ne doit-il pas quelque condeſcendance à ſon aîné ? S'il fai-

ſoit quelque modification à ſa demande de délibérer par tête, peut être la réunion des deux Ordres en deviendroit plus praticable.

Il n'y a que le mariage (ſi je puis m'exprimer ainſi) de la nobleſſe avec le tiers, ou, pour mieux dire, celui des trois ordres en congrès national, qui puiſſe donner à la France ce baptême ſi déſiré, qui effacera ſon péché originel, c'eſt à dire, le vice de ſa conſtitution, en fondant tous les biens, ſur la ruine de tous les maux & de tous les abus; alors cette régénération baptiſmale de la nation deviendra pour elle la fontaine de Jouvence, &, comme le phénix, elle renaîtra de ſes cendres.

O nobleſſe! ô clergé encore diſſidents! pourriez vous réſiſter à cette image ſi attrayante de la félicité publique? Captive en vos mains, il n'y a plus que vous qui en retenez l'eſſor. Ne tardez donc pas plus long-temps à embraſſer le giron de la mere patrie aſſemblée, qui vous tend les bras; ſans quoi vous allez accumuler ſur vos têtes les malédictions de la génération préſente, & des générations à venir.

Mais ſi vous perſiſtez dans cet éloignement dénaturé.... Penſez-y bien. Comment pourrez-vous ſoutenir le divorce,

Avec les pélerines de Cythere qui ſont du tiers état;

Avec les bourſes du tiers état;

Avec les cuiſiniers, qui ſont auſſi du tiers état, &c. &c. &c.

Car il eſt clair que ſans lui on ne peut ni naître, ni vivre, ni exiſter.

*In quo vivimus, movemur & ſumus.*

Mais revenons aux abus; un de ceux dont la raiſon & le droit naturel réclament le plus la deſtruction, c'eſt celui des privileges & des faveurs excluſives.

En conſéquence, j'obſerverai aux états généraux que notre nobleſſe chevalereſque n'a pu prendre ſa ſource que dans le tiers, en s'élevant par les armes. Si donc il lui eût été défendu de les porter, nos plus grandes maiſons ſeroient encore dans la fange. O peres conſcrits des états généraux! du conſeil de la guerre! permettez donc que par votre entremiſe je faſſe une ſainte violence au plus juſte des rois, au meilleur des maîtres, afin qu'il accorde dans l'armée des officiers, un coin pour le tiers. En l'exemptant des preuves de nobleſſe, eſt-ce donc trop lui concéder, que de l'obliger à ne pouvoir parvenir qu'à force de bravoure & de mérite? & ſi on veut prévenir les chocs de la jalouſie & de l'orgueil, qu'on faſſe des régiments tous tiers, puiſque

Le premier qui fut roi fut un ſoldat heureux;
Qui ſert bien ſon pays n'a pas beſoin d'aïeux.
Volt.

Comment un roi républicain pourroit-il ſe

refuser à admettre ainsi le tiers dans les armées, puisque le dieu des armées dont il est l'image sur la terre, a dit :

*Sinite parvulos venire ad me.*

puisque Louis XIV, tout aristocrate qu'il étoit, d'un roturier ne craignoit pas d'en faire un maréchal de France. Dans ses gardes-du-corps, les exempts étoient pris alternativement une année dans la bandouliere, & l'autre dans la haute noblesse. Pourquoi, de nos jours, a-t-on interverti des usages aussi salutaires? Pourquoi Chéver, pourquoi Ficher, pourquoi St. Germain ont-ils été exclus du bâton de maréchal, tandis qu'on l'a prodigué à des généraux de toilette? Pourquoi un garde-du-corps, blanchi sous les armes, est-il exclu du bâton d'exempt? Que la noblesse ait moitié ou trois quarts des emplois, n'est-ce pas assez? Qu'on en laisse du moins le quart pour le tiers, afin de donner carriere, nous ne saurions trop le répéter, au génie, aux talents & aux vertus.

Le roi désire, dit M. Necker, qu'on augmente le prix des récompenses qui ne coûtent rien à l'état, en relevant les idées d'honneur patriotique : mais comment agrandir ce préjugé d'honneur, tandis que tout est donné à l'intrigue, à la cabale, à la faveur, ou mis à l'encan.

Tant qu'il n'y aura que les roués qui puis-

ſent faire tourner la roue de fortune ; tant que le roi ſe trouvera entraîné, ſans le ſavoir, dans ce tourbillon, l'état pourra-t-il proſpérer ?

Dans la burocratie, par exemple, que voit-on ? Des reptiles dont on fait des aigles, & des aigles dont on fait des reptiles. Qui le croiroit, l'Hercule qui a renverſé des forteresſes imprenables, des villes flottantes, eſt réduit à échouer contre une antichambre : c'eſt là où on voit des tours de force, des prodiges incroyables ; des officiers poſthumes, morts, non pas de trois jours comme le Lazare, mais de quinze ans, au ſervice du roi, y reſſuſciter par miracle : d'autres par celui de la grace efficace, devenus militaires malgré eux, vétérants ſans le ſavoir, quoiqu'ils n'aient jamais porté les armes ; en ſorte qu'ils voient la croix tomber ſur eux comme une influence du ciel.

Que dirons-nous de ces ſecrétaires, fauſſaires envers leur corps, qui, faiſant un trafic honteux de ce qui ne devroit être que le prix du ſang ou des longs ſervices, réceloient dans la matricule de ces mêmes corps, les noms impurs d'un peuple d'intrus ? Que dirons-nous encore de cette fabrique infernale de certificats impoſteurs dérivés de cette ſource empoiſonnée ? De là, par une métamorphoſe pire que pas une d'Ovide, tout-à-coup la moitié de la France ſe trouva gendarmée. Quand le reflux de cette mer de certificats

arriva au bureau de la guerre, il faillit à en être ſubmergé; de maniere que toutes les manufactures de croix n'auroient pas ſuffi pour décorer le déluge de ces ſoi diſants gendarmes. Il n'y eut donc pas un moment à perdre pour prohiber le papier ſigné D. P. qui depuis a paſſé pour fauſſe monnoie en fait d'atteſtation militaire.

Mais combien en ce genre n'éclot il pas d'autre papier ſujet à protêt? Auſſi la vue d'un chevalier inconnu n'inſpire-t-elle aujourd'hui que du doute & de la méfiance. On ſe demande à l'oreille ſi c'eſt un preux & loyal chevalier, ou ſi c'eſt un chevalier à patte rouge, d'induſtrie ou de ruelle? On raconte à ce ſujet une anecdote vraiment comique.

Dans l'Amérique Françoiſe, un chevalier de St. Louis du nom de St. Simon, blanchi ſous les armes & couvert de bleſſures, ſe trouva en nombreuſe compagnie dans un repas, à côté d'un chevalier de St. Louis qui ne devoit ſa croix qu'à quelques barriques de ſucre. M. de St. Simon, au lieu de manger, ne faiſoit autre choſe que d'aller flérer alternativement la croix de ce chevalier de Saint-Louis & puis la ſienne. Le chevalier au ſucre, ennuyé de ce manege, eut l'imprévoyance de lui en demander la raiſon : c'eſt, répondit M. de St. Simon, que votre croix ſent le ſucre, & la mienne la poudre à canon.

Il conviendroit que l'ordre de St. Louis eût un tribunal, ſans le conſentement duquel nul

ne pût être admis dans l'ordre ; c'eſt le ſeul moyen d'empêcher qu'il ne ſe perde en s'aviliſſant (comme il eſt arrivé à tant d'autres), en banniſſant les chevaliers de contrebande ; car ſi les bureaux n'engendroient que de pareils bâtards, ils ne feroient que la chancellerie du crime & le greffe du menſonge.

Il faudroit des états généraux militaires exprès pour cet état, qui a un beſoin d'être régénéré non moins preſſant que tous les autres ; chaque régiment nommeroit ſes députés, donneroit ſon cahier de doléances, dont les principaux articles feroient

De rappeller les maréchaux de France & les anciens généraux d'armée de tous grades au conſeil de la guerre ; & qu'on ne puiſſe, ſans leur avis, paſſer aucune loi dans le code militaire.

Faire qu'aucun chevalier de St. Louis ne demeure ſans penſion, au moins s'il eſt pauvre ; car il eſt contraire au bien de l'état d'en voir qui cachent le petit ſaint, parce qu'ils n'ont pas de quoi le nourrir ; tandis qu'un iſtrion, un bouffon eſt ſi vîte & ſi largement récompenſé.

Remettre les lieutenances colonnelles aux plus anciens capitaines ; ces barbes griſes font l'ame des corps, ils en poſſedent la vénération & la confiance.

Rendre les compagnies au compte des capitaines, afin qu'ils regardent les ſoldats comme leurs enfants, & que les ſoldats les

çonſiderent comme leur pere : par l'enſemble de cette hiérarchie, l'armée redeviendra ce qu'elle étoit & ce qu'elle doit être, une grande famille unie par les liens de la nature & de l'honneur. Du temps des Condé, des Turenne & des Saxes, il en étoit ainſi ; nos armes en alloient elles plus mal ?

Ecartons auſſi cette pantomime d'évolutions auſſi variable que les modes, & cette diſcipline barbare & arbitraire que le militaire regarde comme le *code noir*, & qui, en abâtardiſſant l'eſprit François, ne nous prépare pour ſoldats que des automates ; car ſi vous traitez vos ſoldats en eſclaves, vous n'aurez que des eſclaves, & non des ſoldats citoyens. Depuis ce régime Allemand, on n'en peut faire qu'entre les deux guichets, tandis qu'autrefois on trouvoit autant de ſoldats que d'hommes.

Si le roi a ſupprimé tant de corps de ſa maiſon militaire, ce ſacrifice eſt le comble de la délicateſſe de ſa part ; mais plus elle eſt grande, moins la nation doit en abuſer : car comme un mari ne peut briller que par ſa femme, de même la nation ne doit briller que par ſon roi ; elle doit donc être la premiere à redemander à lui reſtituer, & à elle-même, cette triomphante maiſon qui diſtinguoit la France de toutes les autres puiſſances. O peres conſcrits ! rétabliſſez ces compagnies rouges, qui ne dûrent cette couleur qu'à leur ſang ou à celui de l'ennemi répandu par elles.

elles. Quoi ! Henri IV, même dans le temps de ſa détreſſe, lorſqu'il étoit réduit à conquérir ſon royaume, a pu ſoutenir les chevaux légers qui étoient ſon eſcadron, enſuite les gendarmes ; Louis XIII, ces mêmes gardes & de plus les mouſquetaires ; enfin Louis XIV & Louis XV, la maiſon militaire toute entiere avec tout l'éclat que nous lui avons vu, & Louis XVI, plus puiſſant qu'eux, Louis XVI, le plus puiſſant monarque de l'Europe, ſeroit rabaiſſé à ſe priver dans ſa garde, de variétés qu'on trouve chez les moindres potentats. Le bras du monarque François ſe ſeroit-il donc raccourci ? & la puiſſance de la nation ſe ſeroit-elle éclipſée ? cela n'eſt pas croyable. D'ailleurs, l'économie qu'on a cru trouver dans la réduction de la maiſon militaire du roi, a été reconnue illuſoire : ce n'eſt pas par de ſi petits moyens qu'on peut relever un royaume comme la France.

Mais puiſque nous voilà enfin parvenus au ſanctuaire des états généraux, après avoir louvoyé ſi long-temps autour, ſans doute leur premier objet, mais en même temps le plus inextricable, ſera de connoître l'état généalogique & au vrai des finances, c'eſt-à-dire, celui où M. Necker les laiſſa à ſon départ de leur direction ; celui où M. de Calonne les a priſes & les a quittées ; enfin, la ſituation où M. Necker les a retrouvées à ſa rentrée au miniſtere, leur aſſiette actuelle & le montant du déficit.

Mais comment débrouiller ce cahos? Comment deviner cette énigme au milieu de ce combat polémique entre MM. Necker & de Calonne, qui n'a abouti qu'à ſemer l'incertitude dans la nation, & à l'effrayer par les montagnes de chiffratures que les deux contendants ont amoncelées l'un contre l'autre, & qui ont fait le déſeſpoir des diſciples de St. Matthieu les plus exercés.

Le dédale de nos finances eſt donc une langue inconnue, qui ſeroit inexplicable à l'aſſemblée nationale ; & comme il n'y a que MM. Necker & de Calonne qui en poſſedent la clef, il n'y a qu'eux auſſi qui, de leur propre aveu (1), puiſſent en être les dragomants entre les différents membres des états généraux ; ils ne peuvent donc mieux faire que de mettre en champ clos, dans l'enceinte de leur aſſemblée, ces deux athletes des finances, afin de faire ſortir la vérité du ſein des ténebres : c'eſt le vœu de pluſieurs aſſemblées des trois états ; une de celles de Paris l'énonce ainſi : pour apprécier le déficit, qu'on requiert la préſence du miniſtre qui le premier l'a fait connoître ; l'aſſemblée de Dijon a fait la même demande.

Elle paroît d'autant plus convenable, que

(1) M. Necker a ſoutenu qu'il étoit indiſpenſable à l'aſſemblée des notables de 1787.

Et M. de Calonne, que ſa préſence l'eſt aux préſents états généraux, pour éclaircir le myſtere des finances.

dans ſon mémoire au roi, M. de Calonne annonce un ouvrage tout prêt, en révélation & en preuves, dans le grand procès qu'il a intenté à M. Necker.

Oui, les états généraux ſont les grands jours qui doivent ſcruter les adminiſtrations, & faire rendre compte aux adminiſtrateurs. Et comment pourroient-ils ſe refuſer à cette interpellation terrible qui leur en eſt intimée par M. de Calonne, dans la perſonne du roi, à qui il s'adreſſe en ces termes (1) :

« Qu'un contraſte ſi frappant (celui de ſa » geſtion comparée avec celle de ſon ſucceſ- » ſeur) vous détermine du moins, Sire, à » permettre l'éclairciſſement le plus ſolemnel; » que la nation puiſſe voir ſi je ſuis repro- » chable, je ne dis pas de déprédation, je » défie qui que ce ſoit de m'en imputer la » plus petite apparence, mais d'aucun fait » qui puiſſe s'appeller diſſipation de fonds » publics ; que l'emploi que j'ai fait de ces » fonds pendant trois ans & demi ſoit com- » paré à celui qu'en a fait mon calomniateur » pendant quinze mois, & qu'on nous juge. » Ce ſeroit alors, Sire, je ne crains pas » de le dire à votre majeſté elle-même, le » jour d'une juſtice tout à la fois réparatoire » & vengereſſe.

» Mais qu'on ne vous perſuade pas, Sire,

(1) Mémoire au roi, par M. de Calonne.

» que quand j'aſpire à répondre de ma con-
» duite aux états généraux, je veuille éviter
» le jugement du tribunal ſuprême, où doit
» être renvoyée l'affaire, qu'il vous a plu évo-
» quer en votre conſeil dès la fin de 1787 :
» non, Sire, je n'élude rien ; juſtice ! juſtice
» ſévere ! c'eſt tout ce que je demande, & je
» vous ſupplie de me la faire rendre prom-
» ptement.

» Et comme l'indéciſion eſt le plus grand
» mal qu'on puiſſe me faire, j'eſpere qu'il ne
» vous paroîtra pas déplacé, qu'inceſſamment
» je préſente à votre Majeſté une requête,
» pour réitérer la demande d'un jugement
» auſſi ſolennel que l'a été la dénonciation ».

Une voix crie dans le déſert en faveur de M. de Calonne, & cette voix crie très-haut ; car c'eſt celle de la généroſité ; elle commande à toute ame juſte & ſenſible, ainſi que le droit des gens, de l'entendre avant de le juger : plus on l'accuſe, plus il eſt abandonné, plus auſſi il mérite d'être écouté ; & aſſurément il ne ſe peut un plus beau joueur que M. de Calonne, puiſqu'il met ſa tête ſur le bureau, & demande à être jugé, en deux façons, aux états généraux, & dans les tribunaux. Voudroit il en courir les riſques, s'il ſe ſentoit coupable ? S'il l'eſt des délits dont on le charge, qu'il ſoit anathême ! mais s'il eſt innocent, quel dédommagement ne lui doit-on pas !

Au reſte, ſi les prédictions adreſſées au roi par cet adminiſtrateur ſe vérifient, il aura été

le Noſtradamus de la nation, & levé la cataracte à toute la France.

Elle doit d'immortelles actions de graces aux parlements; ſans eux en effet que feroit-elle devenue, depuis deux ſiecles qu'ils ſont les ſeuls défenſeurs qui lui aient reſté, ſi ces dignes vicaires des états généraux, intrépides mandataires de la nation, n'avoient lutté ſans ceſſe contre les aſſauts du deſpotiſme miniſtériel.

M. Necker vient d'annoncer que le roi liroit avec intérêt tout ce qu'on lui préſentera relatif au bien de ſon royaume : le roi vraiment ne peut pas tout lire; mais on ne craint pas de dire, qu'un de ſes premiers devoirs feroit de ſe faire rendre un compte exact par un comité digne de ſa confiance, de tous les placets, requêtes & ouvrages qui lui ſont préſentés, & non pas d'abandonner à un commis ſubalterne & mercenaire cette partie d'autant plus touchante de la juſtice diſtributive, qu'elle affecte la portion la plus infortunée de ſes ſujets. La liberté de la Preſſe ne ſuppléera qu'en partie à cette précaution, parce qu'il n'y a que les écrits du premier ordre qui percent.

Le vrai moyen pour que le roi ne liſe pas un ouvrage, c'eſt de lui en faire la préſentation publique; c'eſt choſe qui, à force d'être devenue commune, eſt dégénérée en mépris, & preſque en ridicule : on ſait quel eſt le ſort de toutes ces préſentations au roi : les unes & les autres, après avoir louvoyé du capitaine

des Gardes au valet-de-chambre du roi, ſont rejetées par celui-ci; les ouvrages, dans ſa bibliotheque, ou peut-être au néant; & les placets, dans le bureau des placets, c'eſt-à-dire au rebut.

Voilà comment ſont étouffées les plaintes, les demandes des ſujets du roi, d'où pourroient réſulter des inſtructions, des dénonciations précieuſes, dont la perte eſt irréparable pour le ſouverain & la nation.

Par cette étiquette d'une grandeur mal entendue, on a élevé un mur de ſéparation entre le ſouverain & ſes ſujets; & pourquoi rendre inacceſſible le plus acceſſible des rois, le meilleur des hommes? Il n'y a pas de pays où le ſujet ſemble plus près du monarque qu'en France, & il n'y en a pas où il en ſoit plus loin : en effet, il le voit paſſer à côté de lui; il le touche, pour ainſi dire, & cependant il n'eſt pas plus permis au ſujet de parler au roi, qu'au roi de parler au ſujet; on voit dans toute l'expreſſion de ſa phyſionomie l'envie qu'il en a, mais l'étiquette a mis une ſerrure ſur les levres du monarque.

O perfide! ô ſotte étiquette! il eſt temps que ton bandeau tombe des yeux des rois; car plus la communication ſera intime entr'eux & leurs ſujets, plus les uns & les autres ſeront heureux.

Dans la divine Euchariſtie, non-ſeulement on contemple Dieu face à face, mais encore on ſe nourrit du corps & du ſang adorable de

ce roi des rois : pourquoi donc ici bas ne pourroit-on adreſſer directement ſes doléances & ſes prieres à celui qui eſt l'image du très-haut ; de ces communications, de ces épanchements de cœur de ce pere tendre avec ſon innombrable famille, il s'enſuivroit des révélations, des biens inappréciables. Pour cela, il faudroit que toute lettre, tout mémoire, puiſſe parvenir au roi lui-même ſans intermede, ſoit par la poſte ou autrement, & que quiconque pût lui parler à des audiences réglées comme les autres ſouverains.

Si je forme ce vœu, c'eſt parce que j'ai la preuve que toute adreſſe au roi, par la poſte, ne ſauroit lui parvenir, ni même aax princes ſes freres.

On ne doit pas s'en étonner ; car comment les écrits pourroient-ils percer la triple enceinte dont le trône eſt inveſti, par la triple inquiſition de la poſte aux lettres, de la police & de la chambre ſyndicale, par qui on fait violence depuis ſi long-temps à la penſée & à tous les ſentiments ?

C'eſt par ces moyens ſiniſtres, & par tant d'autres, que, ſous le meilleur, le plus républicain des rois, peuvent ſe trouver autant de deſpotes que de chefs : cela dépend de la forme imprimée au gouvernement ; s'il n'y a que les cauſes ſecondes qui y agiſſent, alors le roi n'eſt plus que le fantôme de la royauté, & ſes exarques deviennent les tyrans de ſon empire.

Une des qualités eſſentielles à un ſouverain, c'eſt de ſavoir évaluer les hommes & les mettre à leur place.

Tel brille au ſecond rang, qui s'éclipſe au premier.
VOLT.

Et ſur une foule de propoſitions qu'on lui préſente, de ſavoir ſaiſir la meilleure.

Il feroit à ſouhaiter auſſi que le roi tînt inventaire de toute la nobleſſe pauvre de ſon royaume ; c'eſt l'eſpece la plus à plaindre, la plus précieuſe, & cependant la plus abandonnée : ce devroit être au contraire la plus étayée, puiſque c'eſt pour avoir ſoutenu le roi & la patrie, qu'eux ou leurs ancêtres ſe ſont ruinés. Ce projet feroit digne du nouvel Henri IV ; cependant il n'y a pas de ſi petit commis de bureau & de finance qui ne ſoit plus apané que ces pauvres gentilshommes.

L'éducation publique & même privée, fixera ſans doute l'attention des états généraux.

Le ſujet eſt trop grand, il tient de trop près au bien général, du roi, de l'état, de la ſociété, pour que je puiſſe garder le ſilence : que mon zele à cet égard ſerve de ſignal à tous les grands hommes, pour propager la lumiere ſur une matiere auſſi eſſentielle !

Sans doute ce n'eſt pas un petit ouvrage de régénérer, ou pour mieux dire, de créer l'éducation, de refondre nos idées à cet égard, & de donner une nouvelle échelle aux connoiſſances humaines. La baſe de toute inſ-

titution doit être une bonne logique, car en France, tout notre mal vient de ce que ſur des quintaux d'eſprit, nous n'avons que quelques onces de bon ſens.

D'abord, il faudroit à l'hiſtoire des commentaires, des cartes de géographie comparées, anciennes & modernes, adaptées à chacune de ſes parties, pour en retirer tout le fruit qu'on doit en attendre ; alors l'hiſtoire deviendra l'école des nations, comme l'a ſi bien inſinué l'incomparable dauphin, pere de Louis XVI.

Il eſt temps d'analyſer nos trop immenſes richeſſes ſcientifiques, noyées dans l'océan des bibliotheques & de la bibliographie. Semblables à Tantale au milieu des trop grandes eaux, nous ne pouvons plus boire : il eſt donc indiſpenſable d'en faire tirer l'elixir, puiſque l'encyclopédie a manqué ce but, en ne faiſant pas même le rempliſſage de beaucoup de mots auxquels elle avoit renvoyé. Combien de manuſcrits, de livres couverts de pouſſiere en toutes ſortes de langues, leſquels, plus ſacrés que les reliques, on n'oſe toucher, & que par la traduction & analyſe on feroit rentrer dans le commerce, au grand avantage de l'univers ? Voilà à quoi, ainſi qu'à la direction de l'éducation, il faudroit occuper ce monde immenſe d'académiciens, qui, accablé ſous le poids des ſciences, ne fait que ſe perdre en queſtions inſolubles ou oiſeuſes, & en vains compliments académiques.

Le plus grand, le plus ſûr acheminement à l'éducation, ſeroit une encyclopédie parfaite, qui ne fût pas comme la nôtre, uniquement celle de la France, mais celle de l'univers entier. Il n'y a que le gouvernement qui, par un choix des plus grands maîtres de toute l'Europe dans toutes les parties, encouragés convenablement par les profits & les honneurs, pût opérer ce miracle ; il eſt bien néceſſaire ; car rien de ſi peu encyclopédique que notre prétendue encyclopédie.

La premiere éducation ou élémentaire, doit ſe faire avec un gouverneur émérite, aſſiſté & ſous les yeux du pere & de la mere.

La ſeconde ſe continueroit par l'uſage d'une ſociété choiſie.

La troiſieme, par des voyages faits avec fruit.

Il faudroit faire un comité des plus grands hommes, & un réſumé des meilleurs écrits ſur l'éducation, après avoir invoqué toutes les lumieres publiques, & n'admettre les maîtres qu'au concours.

Attacher plus de conſidérarion & de récompenſes à l'état d'inſtituteur, qui chez les anciens étoient claſſés dans le premier rang.

Inculquer les connoiſſances par raiſonnement & entretien familier ; car ce qui s'apprend par corvée à prix fait, & non par ſens, ne reſte pas : voilà d'où vient on voit tant de gens qui ont tout appris & ne ſavent rien, parce que la mémoire ne peut retenir

ce qu'elle n'a pas conçu ; elle ne ſauroit donc qu'avoir une indigeſtion, de ce qu'on n'a fait entrer dans la tête qu'à force de violence & de ſévice.

Montaigne nous en donne la preuve. « Mon » pere, dit-il, avoit été conſeillé de me faire » goûter la ſcience & le devoir par une vo- » lonté non forcée & de mon propre déſir, » & d'élever mon ame en toute liberté, ſans » rigueur & contrainte ; auſſi ne me faiſoit-il » éveiller le matin qu'au ſon de quelque inſ- » trument, de peur que ſi on m'eût réveillé » en ſurſaut, mon cerveau en eût été troublé. »

Quelle différence de ce régime, ſoit au moral, ſoit au phyſique, avec celui des colleges, même de l'école militaire ! C'eſt là qu'on peut bien appliquer ce paſſage de Rouſſeau :

Dans l'enfance toujours des pleurs,
Des livres de toutes couleurs,
Des châtiments de toute eſpece.

Les enfants y ſont abandonnés à une éducation ruſtique & ſauvage ; livrés à eux-mêmes, on ne leur inſpire aucun des devoirs ſociaux & naturels ; on n'a pas même l'attention de leur faire penſer ni écrire à leur pere & mere.

L'inſtitut des oratoriens eſt par ſa nature le plus impropre de tous à l'éducation de la jeuneſſe, à cauſe de la variabilité des ſujets ;

ce qui fait que pour remplir les lacunes, ils ſont obligés d'admettre des cuiſtres, des gens à gage ſans éducation : c'eſt à un homme de cette eſpece & au plus jeune d'entr'eux, que j'ai vu confier tout l'eſſaim précieux du college militaire ; de maniere que c'étoit un enfant qui en conduiſoit d'autres dans des courſes exceſſives, dans des marches & contre-marches forcées, où les enfants de ſept à huit ans étoient obligés de ſuivre les éleves de quinze, dix-ſept à dix-huit ans : j'ai ſu qu'un de ces féroces conducteurs a caſſé trois dents à un éleve, bleſſé grièvement les jambes d'un autre par des coups de bâton réitérés, pour quelque légéreté ſans conſéquence. Eſt-ce donc en de pareilles mains, eſt-ce donc ainſi que doit être traitée & ſurveillée la pépiniere de la nobleſſe & du militaire du royaume ?

Pour tempérer la rudeſſe de cette éducation monacale, il conviendroit d'entremêler aux inſtiruteurs quelques anciens militaires d'un mérite reconnu.

Il ne faut pas regarder derriere ſoi, de peur d'être changé en ſtatue de ſel, comme la femme de Loth ; cependant, pourquoi la deſtruction des jéſuites ? Depuis eux, qu'eſt devenue l'inſtitution publique ?

Dans cette éducation, il faut que toute la claſſe coure après l'inſtruction, en ſuivant la marche des leçons, tandis qu'au contraire l'inſtruction devroit régler la ſienne ſur la force de chaque éleve : y a-t-il rien de plus dérai-

ſonnable ? C'eſt comme ſi dans une courſe on vouloit que les nains aillent auſſi vîte que les géants, & les enfants comme les adultes : chaque eſprit a ſa portée, tel apprendra dans un jour, ce qu'un autre ne peut atteindre qu'en quatre. Les développements du génie, pour être pénibles & tardifs, n'en ſont quelquefois que plus ſublimes ; témoin le ſculpteur Pigalle & le poëte St. Aulaire, qui n'ont enfanté leur chef-d'œuvre que fort tard.

On ne doit donc jamais déſeſpérer & ſe rebuter, mais cultiver juſqu'à la fin infatigablement, le talent que le pere de famille nous a confié.

Mais le cours ſcholaſtique eſt comme un fleuve que rien n'arrête. Semblable à la voiture publique, qui abandonne en chemin ceux qui ne peuvent pas ſuivre, parce qu'elle eſt aſſujettie à partir & à arriver à jour fixe : voilà pourquoi le plus grand nombre des éleves ſortent des colleges ſans rien ſavoir, ou ne ſavent qu'à demi.

Dans l'éducation domeſtique, au contraire, l'inſtruction regle ſa marche ſur celle des éleves ; elle reviendra dix fois, elle mâchera & retournera les choſes & en tout ſens, juſqu'à ce que le diſciple les ait conçues : ſemblable à ces excellents cuiſiniers, qui par l'habileté de l'apprêt, ſavent faire goûter les mets les plus inſipides, & digérer les plus indigeſtes.

Quand l'éleve aura tout lu, relu, analyſé, commenté, ruminé, s'il y a du génie, il faudra

bien qu'il parle ; mais ſi après tout cela il ne dit rien, tout eſt perdu : on ne commande pas plus à l'eſprit qu'à l'amour ; on ne peut donc dévancer ſes impulſions, il faut qu'elles viennent au devant de nous : *Deus ecce Deus ! flabit ſpiritus ejus.*

Comme les belles actions & les faits d'armes les plus récents, font plus d'impreſſion que les anciens, & les nationaux que les étrangers, on doit les préſenter les premiers aux enfants, ainſi que ceux des perſonnes vivantes, parce qu'elles leur feront plus de ſenſation, puiſque les héros & les virtuoſe ſont en quelque ſorte autour de nous ; d'ailleurs en les introduiſant, par ce parterre de fleurs, dans le jardin de l'hiſtoire, c'eſt le moyen de leur en faire franchir enſuite les régions les plus aſperes, & les déſerts les plus arides.

Une clef principale de toute éducation, c'eſt de fixer la mémoire.

On ſait qu'il y en a de trois ſortes ; la mémoire de ſable, la mémoire de marbre, la mémoire d'eau.

Il en eſt de la progreſſion de la mémoire comme de toutes les autres révolutions de la nature ; ce qui s'imprime promptement s'en va de même ; mais ce qui ſe grave lentement & avec peine, ne s'efface jamais de l'eſprit.

Il n'y a pas de mémoire ſi fragile, qu'on ne puiſſe affermir en la fixant. Un des meilleurs moyens, c'eſt d'écrire, de méditer le

ſoir avant de ſe coucher, le ſujet qu'on veut apprendre, & de le raconter & récrire le lendemain, enſuite de comparer cet écrit avec le livre dont on l'a tiré, & ſi une fois ne ſuffit pas, de répéter cette opération pluſieurs jours de ſuite; par-là on doublera les forces de la mémoire.

Mais un des plus grands obſtacles au couronnement de l'éducation, c'eſt que la carriere militaire eſt trop précoce à quinze ans.

Juſqu'à cet âge, l'eſprit encore au fétus, n'a pu concevoir que par routine les mots & non les choſes; & c'eſt préciſément au point de ſa maturité, lorſque le jugement & la raiſon ſont à la veille de ſe développer, qu'on arrache l'éleve à la lumiere, pour le faire courir de garniſon en garniſon, dans des pays ſouvent hermes & ſtériles en maîtres & en livres : là, le jeune homme devenu machine, n'apprend autre choſe qu'à pirouetter ſur le talon droit ou ſur le talon gauche; en ſorte qu'il ne connoîtra pas même la théorie de ſon métier.

L'éducation gagneroit donc autant que le ſervice du roi, à n'en commencer la carriere qu'à dix huit ans. En effet, pour parler raiſonnablement, quel ſervice peut rendre un enfant de quinze ans, ſur-tout au cas de guerre? N'eſt-ce pas ſacrifier fort inutilement ſa ſanté & ſa vie? Mais comme la longevité des ſervices eſt la meſure des récompenſes, & que dès-lors il eſt indiſpenſable d'y dater

de bonne heure, vu la briéveté de la vie, on pourroît, à l'âge de quinze ans, attribuer le brevet d'officier aux candidats admiſſibles, & ne les introduire dans les régiments qu'à dix-huit : en propageant juſqu'à cet âge l'éducation, on multiplieroit ſes forces & ſes produits.

Jetons enſuite un coup d'œil ſur l'éducation de l'héritier du trône ; comme il eſt deſtiné à gouverner à lui ſeul tout le royaume, il ſeroit à déſirer qu'il pût en être l'homme le plus univerſel :

*Erudimini qui judicatis terram !*

Le ſort d'une nation gît donc dans la ſcience, & par conſéquent dans l'éducation de ſon ſouverain.

Il devroit voyager, ainſi que ſon ſucceſſeur préſomptif, non-ſeulement dans ſon royaume, en connoître toutes les parties, mais même dans l'étranger : c'eſt le ſeul moyen de ſe rendre conſommé dans l'art de régner ; car tout ſouverain, tout gouvernement qui ne connoît que ſoi même, ne peut gouverner qu'imparfaitement. L'hiſtoire ancienne & moderne nous fournit des exemples multipliés de voyages faits par les ſouverains, & de l'avantage qu'il y a pour eux de voyager. La reine de Saba vint des extrémités de la terre pour viſiter Salomon. Mais comment doit-il voyager ? Pour le faire avec fruit, il faut qu'il

ſache

ſache deſcendre quelquefois du trône, pour aller chercher dans la foule le mérite humble qui ſe cache, ſans quoi il n'oſera ſe produire juſqu'à lui.

Entre les maximes fondamentales de l'éducation d'un roi, en voici de remarquables. De ne pas croire que les hommes ne ſont faits que pour lui, & qu'il n'eſt pas fait pour eux.

Qu'il ne peut y avoir pour les rois une morale différente de celle des particuliers.

Que cinq à ſix mille ans d'expérience doivent avoir appris à tous les ſouverains que la guerre, même la plus heureuſe, eſt le plus grand de tous les fléaux; que la ſomme des maux qu'elle occaſione, l'emporte toujours ſur celle des biens. En effet, quelle qu'ait été la conquête, quelque contribution d'argent qu'on ait pu en tirer, elle ſe diſſipe auſſi facilement qu'elle a été levée, & elle n'eſt jamais rendue reverſible aux peuples qu'on a mis au preſſoir, qui ne peuvent jamais eſpérer d'indemnité ni diminution ſur les impôts dont la guerre les a ſurchargés; que plus la victoire eſt grande, la paix avantageuſe, plus elle prépare de près une autre guerre malheureuſe; qu'ainſi elle eſt la plus funeſte des calamités, & par conſéquent le comble de la folie humaine; que dès-lors on ne doit l'embraſſer qu'à la derniere extrémité & comme le dernier remede; ce que ſemble exprimer cette deviſe qui eſt ſur les canons :

*Ratio ultima regum !*

La baſe préliminaire à l'univerſalité d'opérations des états généraux, eſt ſans doute d'approfondir tous les cahiers de doléance du royaume. Rien ne ſeroit plus curieux, ( & on le doit à la nation ) que de lui en préſenter le réſumé, ou le cahier général de France.

Après cette encyclopédie des vœux & des récriminations publiques, il ſemble qu'il ne reſte plus rien à dire ; néanmoins, comme il vaut mieux abſoudre vingt coupables que de condamner un innocent, de même il vaut mieux riſquer de répéter des articles déjà préſentés à l'aſſemblée nationale, que d'en échapper un ſeul capable d'être ſalutaire.

C'eſt pourquoi, pour continuer d'être le moniteur & l'advertiver François, nous préſentons aux états généraux l'appendix ſuivant, au cahier général.

Demander un régime propre à bannir les abus de confiance des énergumenes évangéliques, & les reſtes du fanatiſme & de la ſuperſtition.

Le clergé de France eſt trop au-deſſus de ce délire, pour ne pas être charmé qu'on en guériſſe ceux de ſes membres qu'il pourroit égarer : or, on ne peut mieux le faire que par le ridicule ; il ne ſera donc pas comme le conciliabule de ma province : ô douleur ! il mit mon ouvrage à l'index ! il le menaça de l'auto-da-fé !

C'eſt auſſi un ſervice à rendre aux peres conſcrits, de tempérer l'auſtérité de leurs

ſéances, & de leur dérider le front, en les faiſant rire dans les entr'actes des états généraux; je m'y crois d'autant plus autoriſé, & à égayer la gravité de mon ſujet par des moralités comiques, que le célebre comte d'Antraigues a entremêlé d'une galanterie morale, ſon ouvrage profond & nerveux ſur les états généraux.

Nous croyons donc devoir leur faire connoître les faits ſuivants. Un jeune prêtre, fanatique & ſuperſtitieux, qui dirigeoit une fort jeune fille, lui fit entendre qu'ayant perdu ſon ange, non-ſeulement il pouvoit le rappeller auprès d'elle, mais encore celui de ſa mere; mais que pour cela il étoit indiſpenſable qu'il lui fît l'introduction à la vie dévote, en l'électriſant avec l'épée céleſte; ſur quoi elle répondit: qu'il me ſoit fait ſuivant votre parole: *fiat mihi ſecundum verbum tuum.* Auſſitôt le pere en Dieu, nouveau Gédéon, lui ayant imprimé la céleſte & flamboyante épée, l'agnès pénitente ſe trouva obombrée, *obombravit eam;* & à l'inſtant même elle conçut, ſans doute par l'opération du St. Eſprit, & au bout de neuf mois elle enfanta.

Ce même pere en Dieu, à l'exemple de St. Robert d'Arbrioſelle, pour apprendre à réſiſter au démon de la volupté, s'étoit couché dans un lit entre une de ſes pénitentes & ſa ſervante; mais ſuivant que cette pénitente l'a dépoſé en juſtice, les élans de la grace efficace le faiſoient tourner beaucoup plus ſou-

vent du côté de la ſervante que du côté de la maîtreſſe.

Un autre pere en Dieu, (un jeune vicaire endoctriné par ſon curé) ayant fait de ſa pénitente une autre Marie à la coque, la faiſoit paſſer par différents degrés dans les joies du Seigneur. Dans ces élans extatiques, la béatifiée ſe trouva exaltée en Dieu, au point qu'on la voyoit s'élever en l'air très-ſenſiblement, & faire perdre terre au révérend pere. Dans ces moments de transfiguration de cette nouvelle Thérefe, il lui perſuada que la béatitude ſuprême, & ce qu'on appelle la rocambole du plaiſir myſtique, conſiſtoit à ſe laiſſer crucifier; la pénitente y conſentit avec tranſport, toujours avide de s'avancer dans les voies du Seigneur. Le pere en Dieu, pour l'apprivoiſer à ce nouveau genre de martyre, fut long-temps à frictionner les pieds & les mains de la bienheureuſe, pour les rendre inſenſibles aux clous, qu'il inſinua enſuite imperceptiblement; mais malgré qu'il préparât les inciſions cruciales par des lotions anodinement ſpirituelles, lorſque les ſtigmates du révérend pere pénétrerent dans la paume de la main & dans les articulations des pieds, la dévote ne put retenir ſes cris, & pouſſa même des hurlements affreux: malheureuſement, le pontife ſacrificateur étoit ſi ravi en Dieu, que les prenant pour des cris de joie, il enfonçoit les clous encore plus fort; de maniere que de cette premiere épreuve la dévote fallit à en mourir.

Enfin, une autre fille que ſon curé avoit initiée aux myſteres de la révélation, prophétiſa qu'elle mourroit à onze heures du matin, un jour de dimanche. Un peuple de fanatiques de tous états ſe rendit à l'égliſe pour s'édifier par le ſpectacle de ce miracle : ce fut dans l'égliſe de St. Galmier ; à meſure que l'heure prétendue derniere s'approchoit, on voyoit la dévote perdre ſes forces, tomber en ſyncope & agoniſer ; car pour pouvoir mourir à coup ſûr & à point nommé, elle s'étoit tenue à une diete ſpirituelle depuis pluſieurs jours ; enfin, le moment prédit de ſon aſſomption bienheureuſe étant arrivé, elle s'évanouit au point que tous les aſſiſtants la crurent morte : alors la multitude ne pouvant ſe contenir à la vue de ce miracle fictif, ſe mit à chanter le *Te Deum ;* ce qui ayant réveillé cette dévote de ſon évanouiſſement, elle ſe ſauva à toutes jambes dans les rues de la ville, en pouſſant des hurlements affreux. Le miniſtere public a ſévi dans le temps contre cet acte de ſuperſtition.

Pour continuer notre appendix au cahier général, demander la ſuppreſſion de celles des confréries oiſeuſes, ſcandaleuſes & inutiles, qui ſont un impôt indirect, mal-entendu ſur le peuple.

Item, la ſuppreſſion ou dotation des ordres mendiants, qui ſont encore un impôt inutile ſur le peuple, afin qu'on n'envoie plus les épouſes de Jeſus-Chriſt, (les ſœurs colettes)

rouler dans les voitures publiques, dans les auberges, dans les étages, & jusque dans les lieux les plus suspects, attendu que ces épouses de Jesus-Christ portent leur chasteté dans des vases non moins fragiles que les autres vierges, & que de plus cette vie vagabonde est absolument anti-cénobitique.

De trouver sur l'économie publique un trésor suffisant pour vuider les monasteres, où la beauté se flétrit, où le germe de la vie est étouffé, dans ces couvents qui sont les catacombes de la virginité. Eh quoi ! ne saura-t-on jamais que faire des victimes au luxe, à la vanité du nom ? On ne voit de tous côtés fonder que des prisons de captives nobles. Hélas ! il en résulte souvent que la condition d'une brute est plus heureuse que celle d'une religieuse, & celle d'une négresse esclave, que celle d'une chanoinesse. Madame Deshoulieres nous en offre la preuve, aussi naïve que touchante, dans ces vers :

Petits moutons, que vous êtes heureux !

. . . . . . . . . . . . . . .

On ne vous force point de répandre des larmes,
Vous ne formez jamais d'inutiles désirs !

Je ne vois que des vocations forcées ou simulées. Que les états provinciaux présentent des maris à ces moinesses, & des dots avec, elles auront bientôt jeté le voile & le cordon

ſar le buiſſon. On en vit un exemple frappant, lorſque Luther & Calvin eurent donné le ſignal pour évacuer les couvents. C'eſt dans le mal qu'il faut trouver le bien. On doit fonder l'hymen aux dépens du célibat monaſtique; au lieu de moines, on aura des époux.

Que ſont-ils devenus ces temps heureux de nos peres, où deux beaux yeux avec de la vertu étoient une riche dot? On ne connoiſſoit pas alors l'art homicide d'irriter l'appétit, en déguiſant des poiſons ſous des mets délicieux; on n'étoit point aſſujetti à la froide ſymétrie; on n'avoit pas beſoin, comme aujourd'hui, de mettre à contribution les deux hémiſpheres pour pouvoir donner un ſeul feſtin: les différentes viandes étoient entaſſées les unes ſur les autres dans un même plat; on ſe contentoit du vin du cru, mais la joie étoit de la partie: s'il y avoit moins de faſte, moins de fard, moins d'orgueil, il régnoit plus d'amitié, plus de naïveté, plus de franchiſe, & comme il falloit moins d'apprêt, on ſe voyoit plus ſouvent: au deſſert, les cœurs ſe donnoient; il ne falloit qu'une chanſon de table, une ronde à baiſer pour accommoder les procès & réconcilier les ennemis; bref, on faiſoit plus de mariages, & il y avoit moins de chanoineſſes.

Aujourd'hui, au contraire, il faut des ſpectacles, des bals, des fêtes baladoires; ce ſont les foires des filles, où on eſt réduit à mettre la beauté à l'encan.

O peres confcrits ! rendez-nous donc ces mœurs, cette vertu du bon vieux temps, dont au milieu de ce fiecle de corruption, notre roi eft pour ainfi dire la feule image.

Vivons, aimons comme nos bons aïeux !

C'eft de cette maniere d'aimer de l'ancienne chevalerie, dont un écrivain du jour, auffi délicat que fenfible, tire cet axiome touchant, qu'on peut regarder comme la morale du cœur, & la pierre de touche du fentiment.

« Qu'adorer les femmes, ou les poffëder, » font deux chofes très-différentes; que les » délices les plus parfaits de l'amour, con- » fiftent dans l'illufion réunie à l'efpoir, & » que c'eft en voulant le bonheur fuprême, » qu'on ceffe fouvent d'être heureux. »

Les femmes, dit Buffon, ont trouvé le fecret de faire beaucoup d'une chofe qui n'eft rien, par l'art qu'elles ont eu de le faire dé- firer : en effet, on a vu les empires boulever- fés, & les plus grandes révolutions opérées par ce petit rien des femmes. On a vu les tiares, les mitres & les fceptres à leurs pieds, s'abaiffer & fe confondre dans leur joli petit rien.

Dans ces égarements du cœur & de la raifon, ô moitié ! la plus belle du genre hu- main, ménagez la foibleffe de l'autre, & ayez pitié de fa folie; car ici la partie la plus forte eft obligée de demander grace à la partie

la plus foible. O homme ! toi qui es ſi ſuperbe de ton être ; toi dont l'ame créée à l'image du Très Haut, ſemble affronter les cieux en meſurant leur immenſité, & s'élance juſqu'à l'empirée par ſon immortalité : par quelle fatalité ta grandeur vient-elle ſe briſer contre une femme ? Qui le croiroit ! Hercule fila aux pieds d'Omphale, & ce ſont les plus grands hommes qui ſont les plus petits aux pieds de leur maîtreſſe. Sexe enchanteur ! idole du moment ! que votre magie n'abuſe jamais de notre délire ? Reſpectez la dignité de l'homme, la majeſté de ſon ame, juſque dans les égarements de la nature.

Ceci conduit à une réflexion morale ; au lieu de ſévir ſans raiſon contre le libertinage forcé du ſexe, il vaudroit bien mieux le prévenir en lui ménageant des reſſources, toujours ouvertes, de travail & de ſubſiſtance ; par-là on diminueroit les pieges tendus aux jeunes gens, qui commercent à la groſſe aventure avec les Laïs, par l'entremiſe des vaguemeſtres de l'amour.

De diminuer le reſſort trop exagéré du parlement de Paris, & auquel il ne peut ſuffire, en créant des parlements dans les provinces trop éloignées de la capitale, & de procurer une diſtribution & arrondiſſement mieux entendus dans tous les reſſorts des tribunaux du royaume, en ſupprimant les degrés de juriſdiction fruſtratoirement inutiles.

La réformation du code civil & criminel,

ſur-tout des eaux & forêts, & l'inefficacité de ſes tribunaux ; car le dédale des loix eſt tel, que ſemblables aux oracles des Sybilles, on peut les faire parler comme on veut, & par ce moyen, d'un procès bon en faire un mauvais, & d'un mauvais un bon ; puiſqu'il eſt de fait que la forme emporte le fond.

Remédier aux tours de gibeciere des praticiens qui ſoufflent les copies.

A la ridicule friponnerie de groſſoyer les écritures, aux vols monſtrueux & de guet-à-pan qui ſe commettent en décrétant un bien de 100,000 liv. pour une dette de 300 liv.

A la rapacité & excès des frais de juſtice, afin que les juges, à l'exemple de ceux de Bourg, renoncent au métier d'épiciers.

D'adoucir la loi d'exhérédation des bâtards, loi auſſi impolitique qu'immorale. En effet, pourquoi nous rendre dénaturés envers les enfants de la nature, fruits involontaires des égarements de leurs auteurs.

Qu'en obtempérant, à l'exemple de la nation Angloiſe, le roi & les états généraux aboliſſent l'eſclavage des negres dans nos colonies, en y ſubſtituant un ſervice libre.

Qu'il ſoit procédé à une diſtribution, égallation & arrondiſſement plus équitable des revenus & territoires des paroiſſes, d'où il réſultera une dotation ſuffiſante pour interdire le caſuel aux curés, afin de leur épargner la cruelle néceſſité ( par le tour du bâton paſtoral, ) de faire jouer en tout ſens le fiſc eccle-

ſiaſtique, par les *libera*, l'étole, le relevage des couches, l'oſculation de la croix, le baiſer de paix, &c. &c., juſqu'au point qu'on eſt obligé d'acheter ſon entrée & payer ſa ſortie de ce monde, & même la rémiſſion des péchés :

*Redime peccata tua eleemoſinis tuis !*

Témoin le pere Girard, qui exigea cette aumône en nature de la Cadiere, dont les beaux yeux demandoient auſſi l'aumône. *Do ut des ! veniam damus, petimus que viciſſim.*

Plus donc le péché eſt mignon, plus la pechereſſe eſt jolie, plus cette aumône en nature devient chere ; mais ſi elle eſt vieille & laide, c'eſt un cas réſervé : pour lors la rançon de la coulpe ne peut ſe faire qu'en argent, elle devient hors de prix, & peut même être irrachetable.

Un curé faiſoit ſubir aux jeunes filles une épreuve ſemblable à celle du feu, pour les admettre à la premiere communion ; celles qui étoient dociles à ce magnétiſme animal étoient admiſes au myſtere ; celles qui s'y refuſoient y étoient admiſes auſſi par le pere en Dieu, qui leur diſoit : puiſque vous avez ſu réſiſter au démon immonde, vous êtes dignes de participer au banquet céleſte. A force d'inoculer l'amour de Dieu à ce troupeau de vierges, il y en eut qui conçurent, ſans doute par l'opération du St. Eſprit ; ce fut l'abomi-

nation de la désolation dans le lieu saint : aussi cela occasiona-t-il une plainte au criminel, qui a été portée au parlement. La confession étoit le premier pas de cette introduction à la vie dévote, & c'est au confessionnal que les cœurs commençoient à se donner ; aussi y avoit-il eu des pugilats dans l'église même, entre ce curé & son vicaire, pour décider qui confesseroit les plus jeunes & les plus jolies.

Ces prêtres, voulant vivre de l'autel, ont fait de ces dévotes d'assez bonnes vaches à lait. En effet, leurs oblats s'accroissant envers leurs directeurs, en raison de leur résistance à les recevoir, étoient presque incalculables : vaisselle d'argent, meubles, ornements d'église surdorés, argent comptant, tout étoit bon pour ces charlatans mystiques.

Enfin, un de ces énergumenes évangéliques, renouvellant les siecles de superstition, échangea, contre la clef du paradis, les biens de cette vie, qu'il se fit attribuer par une fille sa pénitente, au moyen d'une donation entre-vifs que le parlement a annullé depuis : ainsi, du temps des croisades, St. Bernard se faisoit donner les biens de ce monde, en annonçant la fin de l'autre.

Pour obvier à ces abus, que les cures soient données aux plus anciens vicaires de chaque diocese, suivant l'ordre du tableau, s'ils sont irréprochables : car, il est barbare & contraire à toutes les loix divines & humaines d'aban-

donner, ſans ſubſiſtance, des deſſerviteurs blanchis & uſés ſous le bât paſtoral, lorſque ces prêtres caducs ne peuvent plus vivre de l'autel; tandis que des eccléſiaſtiques preſque imberbes, à peine échappés du ſéminaire, emportent les cures d'aſſaut à franc étrier, quelquefois même dans les joutes de Cypris. D'ailleurs, puiſqu'il y a des invalides pour le militaire, pourquoi n'y en auroit-il pas pour l'état eccléſiaſtique?

Qu'on prohibe aux évêques les changements de rituel & de catéchiſme, qui, auſſi variables que les modes, ſont un impôt de trop & inutile ſur les peuples.

Que les fêtes ſoient réduites uniformément dans tous les dioceſes, ou qu'on permette d'y travailler après les offices divins.

Il y a déjà quelque temps que nous avions donné, dans un traité d'agriculture, pluſieurs autres vues de bien public: mais l'Anglomanie n'avoit pas encore tourné les têtes à ne s'occuper que de computs politiques; ainſi, il fut bien forcé de donner paſſage aux pantins, à Ramponeau, à Meſmer, aux ballons, &c. Mais à préſent qu'on ſait, & qu'il eſt permis de rêver ſur la choſe publique, que les dames mêmes, avec Barême à la main, poſſedent beaucoup mieux les comptes de nos finances que ceux de leur ménage,

Nous obſerverons que M. Necker a promis aux états généraux un tableau de la population, étendue & contribution de chaque

généralité : or, il me ſemble qu'il ne pourroit être mieux donné que par chaque province elle-même, en y en joignant un autre, contenant la quantité, qualité, eſſence & claſſification de toute ſa ſuperficie territoriale, pour ſervir d'échelle de proportion & de comparaiſon, de ſa contribution avec celle des autres provinces.

Nous préſentons aux états généraux un modele de ce tableau comparatif, avec d'autant plus de raiſon, qu'il conſtate l'injuſtice de l'inégalité de répartition des impôts territoriaux, non-ſeulement entre ma province & la ville de Lyon, mais encore avec le reſte de cette généralité, & de plus avec tout le reſte du royaume : car, c'eſt peut-être la province de France qui produit le plus à l'état, dans la proportion générale. En effet, elle paie elle ſeule, de tout impôt territorial, quatre fois plus & au delà que Lyon ; plus de la moitié que tout le reſte de la généralité, Lyon excepté ; & en ſuppoſant même que la maſſe totale des terres du Forez, produiſe autant que celle de tout le reſte du royaume, ce qui n'eſt pas vraiſemblable, il ſe trouve que cette province paie en impoſitions territoriales, le double & un douzieme de plus que tout le reſte de la France.

Si on conſidere enſuite l'abandon où on l'a laiſſée pour les grands chemins, les ponts, les ſecours d'encouragement, la dépopulation, l'inertie à laquelle on l'a condamnée, en la

mettant ſous le joug de Lyon, on demeurera convaincu, que dans la loterie générale des biens & des maux, le Forez ſe trouve, on ne peut pas plus, mal partagé.

Tout ce que je viens d'avancer s'établit par les points de faits ſuivants.

| | |
|---|---|
| Il eſt conſtaté par les réſultats de l'aſſemblée provinciale de Lyon, que cette ville paie pour vingtiemes, ſubvention ou induſtrie, . . | 615,331 l. 15 ſ. d. |
| Suivant les procès-verbaux de ladite aſſemblée provinciale, la généralité de Lyon paie . . . . . . | 4,595,543 l. 5 ſ. 10 d. |
| La moitié pour le Forez ne devroit donc être que de . . . . | 2,292,771 l. 12 ſ. 11 d. |
| Et cependant le Forez paie . . . . | 2,412,500 l. |

Il ſurpaie donc plus de la moitié du reſte de la généralité, Lyon non compris.

M. Necker, dans ſon traité des finances de la France, a déterminé ſa ſuperficie, la Corſe non compriſe, à vingt-ſix mille neuf cents cinquante-une lieues carrées de vingt-cinq au degré.

La province de Forez a cent quarante cinq lieues carrées de vingt-cinq au degré ; elle n'eſt donc que la cent quatre-vingt-cinquieme partie de la France ; ainſi, quand même (ce qui n'eſt pas vraiſemblable) toute la ſuperficie de ſes terres ſeroit de même produit que celle du reſte de la France, elle ne devroit payer que la cent quatre-vingt-cinquieme portion des impoſitions territoriales de tout ce royaume ; elles s'élevent, ſuivant M. Necker, à 199,100,000 l., le Forez en paie 2,412,500 l. il paie donc plus du double que le reſte du royaume. Rien ne prouve mieux l'excès de l'inégalité de l'impôt de généralité à généralité & de province à province, & la néceſſité de convertir tous les impôts directs en un cadaſtre général, proportionné en contenue & en valeur. Mais, ce qu'il y a de plus révoltant encore dans cette inégalité, c'eſt de voir qu'une province ordinaire, comme le Forez, paie quatre fois plus que Lyon, la ſeconde ville du royaume, & une des plus riches & des plus conſidérables de l'Europe.

J'ai dit qu'il eſt invraiſemblable que les terres du Forez ſoient de même produit que tout le reſte du royaume : pour le prouver, je préſente ici, à l'aſſemblée nationale, un tableau de la quantité, qualité & eſſence de toute ſa ſuperficie territoriale, qui deviendra, entre les mains des économiſtes, une ſource féconde de réſultats précieux pour cette province & pour l'état.

TABLEAU

# TABLEAU

*En contenue de la province de Forez.*

La province a en ſuperficie cent quarante-cinq lieues carrées de vingt-cinq au degré, ce qui fait la cent quatre-vingt-cinquieme partie de la France.

Elle comprend dans cette étendue, environ quatre millions de métérées ; chaque métérée de terrain, proportionnée au genre de ſa production, ſuivant l'uſage local.

On en trouve, pour la ſurface occupée par

| | |
|---|---|
| tous les bâtiments quelconques, ſix mille, ci . . . | 6,000 mét. |
| En terres de bonne qualité, compris les jardins, cinq cents mille, ci . . . . | 500,000 |
| En terres de médiocre valeur, qui ſe cultivent par gain tous les deux ou trois ans, deux millions, ci . . . . . | 2,000,000 |
| En étangs, quinze mille, ci | 15,000 |
| En vignes, cinquante mille, ci . . . . . . . . . . | 50,000 |
| En prés à faucher, quatre cents mille, ci . . . . . | 400,000 |
| En pâturages, quatre cents mille, ci . . . . . . . | 400,000 |
| | 3,371,000 mét. |

| | |
|---|---|
| *D'autre part*, . . | 3,371,000 mét. |
| En bois taillis, deux cents mille, ci . . . . . . . | 200,000 |
| En bois de haute futaie, essence chêne & sapin, deux cents mille, ci . . . . | 200,000 |
| En landes, bruyeres, mauvais bois, rochers & lits de riviere, deux cents trente-cinq mille, ci . . . . . | 235,000 |
| Total . . . . | 4,006,000 mét. |

On apperçoit, par ce tableau, qu'il y a plus de la moitié des terres de médiocre qualité, & qu'il n'y en a qu'un huitieme d'excellentes. La France contenant, en général, beaucoup plus de terrains de bonne qualité que de mauvaise, on est fondé à présumer que le reste de la France produit beaucoup plus que le Forez; & qu'ainsi peut-être il paie les deux tiers de plus, en proportion, que le reste du royaume.

Si, comme il y a lieu de le croire, les états généraux s'occupent du commerce, le trop fameux traité fait à cet égard entre la France & l'Angleterre, est assurément ce qu'ils auront de plus urgent à approfondir & à redresser; s'il est aussi ruineux pour la nation que le cri général semble l'annoncer, c'est une des causes de la décadence de nos manufactures. Mais une autre, non moins considérable, est

cette imitation baſſe & ſervile, par laquelle les peuples ſe rendent les ſinges de leurs ſouverains, en tout (excepté toutefois de leurs vertus), & juſque dans leurs miſes & coſtumes.

On raconte à ce ſujet qu'une grande reine ayant paru un jour en public avec ſes cheveux écourtés, auſſi-tôt ſes dames de compagnie firent couper les leurs au même niveau, pour ſe mettre à l'inſtar de leur ſouveraine; mais dès le lendemain, on ne ſait par quelle magie, elle reparut avec la même chevelure qu'avant l'écourtage, chevelure qui étoit très-longue & digne d'Apollon. Comme la nature a été prodigue de ſes dons envers cette ſuperbe reine, ſans doute elle en avoit reçu celui de faire revenir ſes cheveux dans une nuit: & pourquoi ce petit miracle lui auroit-il été refuſé, puiſque le roi ſon époux jouit de celui de guérir les écrouelles.

Quoi qu'il en ſoit, les dames d'honneur écourtées ſe trouverent fort honteuſes & inconſolables, d'être obligées de faire figurer leurs cheveux courts, auprès de ceux très-beaux & très longs de leur reine; mais il n'y eut d'autre remede que de s'aller cacher, juſqu'à ce que leurs cheveux fuſſent réaccrus.

Cette grande princeſſe avoit auſſi introduit à ſa cour femelle la courſe aux barres, & enſuite la poſte aux ânes: la grande reine s'en tira à merveille, parce qu'elle étoit jeune, leſte & fringante; mais les vieilles douairieres

perdoient haleine, tomboient: d'autres, qui étoient rondes & du poids de Mde. la baronne de Tondertentronc ; ſouffloient, ſuoient à groſſes gouttes, & ſe rouloient de fort mauvaiſe grace, ſoit à l'équitation, ſoit au manege; & on penſe bien que cette leçon d'académie étoit leur audience de congé.

Nous terminerons nos vœux à l'aſſemblée nationale, en demandant des états conſtitutionnels & bien organiſés pour toutes les provinces qui n'en ont pas, & le droit de répartir & percevoir par elles-mêmes les ſubſides.

La deſtruction ou diminution des étangs, & l'affranchiſſement général des droits féodaux, en dédommageant les propriétaires.

Une loi pour faire provigner le bois par obligation ou par des encouragements.

Que les fleuves, les rivieres & les torrents ſoient redreſſés & digués dans toute la France, aux dépens & par la deſtruction du baliſage, qui eſt deſtructeur de toute navigation, tandis qu'il devroit en être le reſtaurateur; la création, rétabliſſement ou réparation des ponts ſur toutes les petites rivieres & torrents, où il ſe noie du monde dans les routes de traverſe & intérieures.

L'anéantiſſement des lôteries, de l'agiotage, de l'accaparement, de l'uſure, qui, étant le comble de la corruption, ont produit le comble de l'immoralité dans nos mœurs; le tiercement de la maréchauſſée.

De prévenir & punir les banqueroutes frauduleuſes; car c'eſt aujourd'hui à qui fera le mieux banqueroute.

De ne plus vendre la nobleſſe au marc la livre, par des charges ſans fonctions comme ſans objet, qui des culs de jatte en font des géants, tandis que les aigles ſont confondus dans la pouſſiere; & de ne l'attribuer qu'au mérite.

Créer une caiſſe d'amortiſſement permanente; elle ſeule peut réparer les breches que la guerre fait au corps de l'état, comme les aliments réparent la déperdition continuelle que fait le corps humain. En effet, en n'admettant qu'une guerre tous les vingt ans, & en n'évaluant chaque guerre qu'à un milliard, ſuppoſitions au-deſſus de la réalité, comment ſubvenir à l'épuiſement que de pareilles ſaignées font aux finances, ſi elles n'avoient à côté d'elles un réſervoir toujours prêt à les reſtaurer?

Qu'il ſoit fondé une autre caiſſe pour marier des filles de tous états, pour ouvrir la priſon aux dettes malheureuſes, à l'effet de ſubvenir aux mois de nourrice, à l'inſolvabilité des plaideurs opprimés, & aux délaiſſés qui ſont de la famille de Melchiſedech.

De trouver un tempérament pour empêcher le dommage des chevres, ſans les proſcrire entiérement, puiſqu'elles ſervent de nourrices à une population de pauvres & d'enfants à la

mamelle, qui forment au moins le tiers du royaume.

Faire tourner le ſpectacle à l'amélioration des mœurs, c'eſt un des reſſorts les plus efficaces du gouvernement, s'il avoit l'adreſſe de le diriger du côté convenable.

Faire eſſayer, par des mécaniciens & des ſavants, l'uſage des moulins à vent dans les provinces ou ceux à eau, étant trop tariſſables, ſont expoſés à de longues & fréquentes ceſſations.

Sur la caiſſe fondée ci devant, trouver des fonds ſuffiſants pour indemniſer & dédommager des grêles, des gelées, inondations, incendies & autres accidents.

De ne pas condamner plus long-temps les landes de Bordeaux à demeurer ſtériles, comme les montagnes de Gelboé qui furent maudites de Dieu.

Demander des états généraux qui ſoient permanents, quoique périodiques, ſans quoi la nation n'atteindra jamais une conſtitution, ni le roi un gouvernement ſolide, avantageux & conſtant pour ſon royaume, parce que dans l'interregne des états, le miniſtere ſaperoit progreſſivement, de période en période, tout l'édifice que les états généraux auroient élevé. Le roi ſera plus heureux, plus puiſſant avec des états généraux permanents, qu'avec cette ſucceſſion de miniſtres, qui produit une inſtabilité continuelle, & par conſéquent un vice radical dans les opérations du gouvernement.

De détourner & même tarir ce fleuve d'or, qui va ſe perdre à Rome dans la daterie, pour les bulles, diſpenſes, indulgences, & ces autres béatilles qu'on appelle la petite oie du fiſc pontifical.

D'arrêter les extenſions de la capitale, gouffre qui abſorbe & attire à lui la puiſſance des provinces.

Que, pour rétablir la circulation & les retours réciproques entre la capitale & les provinces, le roi & les états généraux éconduiſent, pendant un certain temps de l'année, la nobleſſe & le haut clergé dans ſes terres.

Demander l'abolition de la milice, fléau des campagnes, ſauf à chaque communauté à payer ſon contingent pour la fourniture de la milice, ſuivant un rôle proportionnel.

Que les miniſtres du roi, les adminiſtrateurs quelconques, & les magiſtrats ſouverains, ſoient reſponſables de leur conduite & geſtion, & puiſſent être accuſés devant la nation aſſemblée.

D'anéantir tous privileges excluſifs quelconques, à moins qu'ils n'aient été mérités au concours, afin de laiſſer un libre cours aux talents, ſuivant le vœu de la nature.

De tarir la ſource de cette multitude de certificats ſurpris à l'académie de médecine, qui donnent le droit aux empiriques de diſtribuer des poiſons canonniſés ſous le titre de ſpécifiques.

Remédier aux abus & aux horreurs de la police de Paris, qui eſt ſouvent un remede pire que le mal.

Employer tous les moyens raiſonnables pour ſubvenir à l'agriculture agoniſante, dont le meilleur eſt de faire tomber l'argent au taux le plus bas poſſible.

Or, le ſeul moyen d'y réuſſir, c'eſt de régénérer l'agriculture, puiſque de cette régénération dépend celle de l'état. Il n'eſt aucun plan qui puiſſe mieux l'effectuer que celui de M. de Frêne, que par cette raiſon je me crois obligé de mettre ſous les yeux des états généraux.

Il obſerve d'abord que les peuples, paſteurs ou agricoles, ont été ceux dont la puiſſance a été la plus grande & la plus durable.

Mais comme les exemples préſents ſont plus convaincants que ceux du paſſé, il préſente un tableau de comparaiſon de l'agriculture, du commerce & de la navigation de la France & de l'Angleterre : il en réſulte que

Vers la fin du ſiecle dernier, la proportion entre les champs & les pâturages, entre les terres qui conſomment les engrais, & celles qui les renouvellent, étoient à peu près l'égalité chez les François & chez les Anglois.

Tel eſt le point dont ſont partis les uns & les autres en agriculture.

Depuis le commencement du ſiecle, ces

deux nations rivales ont pris deux routes absolument opposées, pour s'élever au faîte de la puissance; car les Anglois ont sans cesse diminué par degrés leur labourage, pour augmenter leurs pâturages; tandis que les François ont diminué les leurs de jour en jour, pour agrandir leurs terres à grains.

M. de Frêne nous a tracé le tableau progressif de ces deux conversions de labourages en prés de la part des Anglois, & de prés en labourages de la part des François.

Pour faire connoître ce systême, il nous suffira de présenter ci dessous le tableau de la quatrieme disposition de M. de Frêne à cet égard, parce que c'est notre maniere d'être réciproque & actuelle des Anglois & des François.

On verra donc, par ce tableau, que les Anglois n'ont qu'un huitieme & un seizieme en labour, & qu'ils ont tout le reste en pâturages, c'est-à-dire, les trois quarts & un seizieme en pâturages, & un seizieme en bois.

Tandis que les François, au contraire, n'ont qu'un seizieme en pâturages, & tout le reste en labour ou en bois, dont la moitié un huitieme & un seizieme en labour, & un quart en bois. Or, de cette disposition il a résulté que plus l'Angleterre a augmenté ses pâturages aux dépens de ses terres, plus elle a agrandi sa puissance; & que par l'inverse, plus la France a augmenté ses terres en diminution

de ſes pâturages, plus elle a affoibli la ſienne. On en verra la démonſtration ci-contre :

---

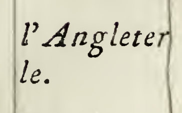
Mais revenons à nos grands états, de quoi s'occuperont-ils? de quoi doivent-ils s'occuper? Puiſqu'ils ſont généraux, de tout ! pourvoir à tout ! prévoir tout ! Il y aura des objets qu'ils ne pourront diſcerner qu'au microſcope, & d'autres avec des lunettes à longue vue.

Qu'il nous ſoit permis de finir cet avertiſſement en droit, par quelques traits, qui, pour être découſus, n'en ſeront ni moins moraux ni moins piquants.

Cicéron a dit que les petits préſents entretiennent l'amitié : c'eſt ſans doute pour cela qu'on ne peut réuſſir dans aucune affaire en France, ſur-tout à Paris, ſans faire des préſents ; & encore eſt-on réduit à ſauver la pudeur de les recevoir à ceux à qui on les donne. A la cour, c'eſt encore pis. Comme on y eſt tout à la fois plus intéreſſé, rafiné & blazé, il ne faut rien moins que le triple préſent des rois mages, de l'or, de l'encens, de la myrrhe, &, par-deſſus tout, le paradis de Mahomet; d'où il réſulte ſouvent que les virtuoſes ſont ſous la remiſe, tandis que les frélons ſont dans les ruches des abeilles.

Quoique Montaigne ait prodigieuſement penſé, un autre Montaigne peut encore penſer

i l'Angleter
le.



. que toutes les
qu ces suppositions
tr à la vérité, il y
e 3 à faire sur ces é
es progrès de la nav
ou merce ; & les A
t à la rapidité de
ction & les cha

e & qu'aux Franç
s le étendue d
&
ero ver ; c'est qu

aug rapport.
n de nouvelle
ou partie des ré

de ſes pâturages, plus elle a affoibli la ſienne. On en verra la démonſtration ci-contre :

---

Mais revenons à nos grands états, de quoi s'occuperont-ils? de quoi doivent-ils s'occuper? Puiſqu'ils ſont généraux, de tout ! pourvoir à tout ! prévoir tout ! Il y aura des objets qu'ils ne pourront diſcerner qu'au microſcope, & d'autres avec des lunettes à longue vue.

Qu'il nous ſoit permis de finir cet avertiſſement en droit, par quelques traits, qui, pour être découſus, n'en ſeront ni moins moraux ni moins piquants.

Cicéron a dit que les petits préſents entretiennent l'amitié : c'eſt ſans doute pour cela qu'on ne peut réuſſir dans aucune affaire en France, ſur-tout à Paris, ſans faire des préſents ; & encore eſt-on réduit à ſauver la pudeur de les recevoir à ceux à qui on les donne. A la cour, c'eſt encore pis. Comme on y eſt tout à la fois plus intéreſſé, rafiné & blazé, il ne faut rien moins que le triple préſent des rois mages, de l'or, de l'encens, de la myrrhe, &, par-deſſus tout, le paradis de Mahomet; d'où il réſulte ſouvent que les virtuoſes ſont ſous la remiſe, tandis que les frélons ſont dans les ruches des abeilles.

Quoique Montaigne ait prodigieuſement penſé, un autre Montaigne peut encore penſer

*Quatrieme disposition de la culture de France, aujourd'hui la plus générale.*

Anciens labours. | Anciennes Jacheres | Bois.
Nouveaux labours | Anc. Pâturages réduits | Nouv. labours | Bois.
Nouvelles Jacheres. | Nouv. Jacheres.

Dans cette quatrieme disposition, il falloit près du double de fourrages & d'engrais, & il y en a eu plus de trois quarts de moins, indépendamment de l'ancienne insuffisance & de la nouvelle consommation du fourrage dans les villes; ce qui a diminué de près de moitié le produit des anciennes terres labourées, doublé les frais de transport, & quadruplé les frais de culture. La consommation des bleds a augmenté de plus de moitié, & peut-être de plus de trois quarts, par la disette des autres subsistances, & par le nombre des hommes réduits au pain pour toute nourriture; ce qui en a détruit l'exportation, & nous a mis dans la dépendance des autres peuples pour la chose la plus nécessaire.

Dans cette disposition, la plus grande partie des pailles a été perdue, les pâturages ont été presque entièrement absorbés par les bestiaux de culture & les chevaux de transport, de construction & de luxe; tout a manqué à la fois, les grains, les fourrages, la viande de boucherie, les engrais, les matieres premieres & les travaux de fabrications: la dépense du gouvernement a plus que doublé par tous ces désavantages réunis, & le peuple a été réduit à une extrême pauvreté, tant par toutes ces pertes, que par les nouveaux impôts que l'on a été obligé de mettre: l'augmentation des impôts n'a pas suffi à celles des dépenses: on a eu recours aux emprunts, ce qui a augmenté considérablement l'intérêt de l'argent, & occasioné de nouveaux maux & de nouveaux abus, qui tous prennent leur source dans le vice de notre culture, & dans le peu de ressources qu'elle procure, depuis un siecle, aux propriétaires, au gouvernement & au peuple. Les emprunts particuliers sont peut être beaucoup plus considérables que les emprunts publics; ils prennent également leur source dans le vice de notre culture, & concourent à augmenter l'intérêt de l'argent.

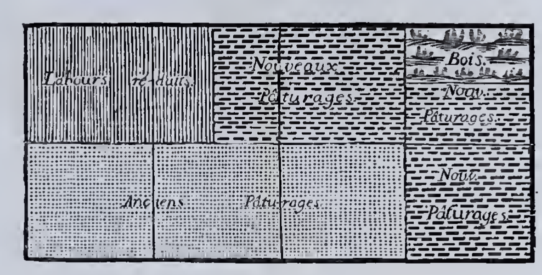
Il paroit que la dépense du gouvernement suit les frais de transport.

Nous pouvons tout réparer, & nous procurer, dès-à-présent, toutes les choses qui nous manquent, doubler même les produits & les avantages de la culture & en diminuer les frais de plus de moitié, par la réduction des labours & des chevaux des villes, par la consommation des pailles, par l'économie du fourrage, du bois, du fer, & enfin, par la rapidité de la destruction des bestiaux, qui résulte de toutes ces opérations, & d'autres indiquées dans cet ouvrage; en attendant la nouvelle abondance des améliorations, qui doivent naturellement & nécessairement multiplier.

On prouve, par une suite de rapports, que les résultats & les avantages des économies, qui sont entiérement en notre pouvoir, & que nous pouvons faire dès-à-présent, se porteroient à plus de deux milliars tous les ans, indépendamment de beaucoup d'autres que l'on peut faire successivement, & dont les résultats seroient plus considérables.

La réduction des labours n'a pas d'inconvénients, parce que les travaux de fabrication qui tirent les matieres premieres des pâturages, sont susceptibles d'une extension beaucoup plus grande que ceux des labours que l'on a de trop; ce qui le prouve, c'est que, quoique nous ayons prodigieusement & beaucoup trop multiplié les labours, nous n'avons guere plus de 3 millions de laboureurs, sur 24 millions d'hommes, la plupart occupés. Les labours occupent beaucoup moins d'hommes que d'animaux, & ne procurent point de travaux l'hiver.

*Quatrieme disposition de la culture de l'Angleterre, aujourd'hui la plus générale.*




Dans cette quatrieme disposition, les agriculteurs Anglois ayant doublé l'étendue des pâturages & doublé de plus leur fécondité, & ces deux avantages ayant été augmentés considérablement par la complete consommation des pailles, par l'économie de ne nourrir les menus bestiaux que d'herbes courtes, dont la croissance est plus rapide, & par d'autres moyens; il y a eu au moins cinq fois plus de bestiaux que dans l'ancienne disposition de l'égalité, & comme il n'y a pas eu plus de labours, toute cette augmentation s'est portée sur les bestiaux qui procurent 6, 9, 16, 24 & 32 fois plus de subsistances, de matieres premieres, d'engrais de dépouilles & de travaux de fabrications, que les bœufs de culture que les François ont multipliés: cet avantage, & l'abondance des fourrages & des engrais ont diminué de plus de moitié la consommation des bleds, doublé le produit de chaque arpent de terres labourées, réduit de plus des trois quarts les frais de culture, & de plus de moitié les frais de transport, & la dépense du gouvernement: résultats opposés à ceux que nous avons obtenus par un procédé tout contraire: ces bénéfices ont été encore augmentés par les nouveaux canaux, par la facilité des chemins & des labours, & par les autres opérations indiquées ci-dessus qui épargnent des fourrages, ou qui les multiplient.

C'est sur les résultats de cette quatrieme disposition, qui passent pour certains dans toute l'Angleterre, que l'on a évalué, par proportion, tous les résultats des autres dispositions, tant pour ce royaume que pour la France, suivant l'augmentation ou la diminution des fourrages & des engrais, & la lenteur ou la rapidité des destructions & des reproductions.

Dans cette disposition, les Anglois ont dû exporter une fois & demie leur consommation en grains, ce qui peut valoir 450 millions; & au moins neuf fois leur ancienne consommation sur tout le reste, en ne faisant l'évaluation de l'augmentation des bestiaux que sur le nombre neuf; mais comme ils consomment plus du double, depuis qu'ils se sont enrichis & multipliés, ils ne doivent exporter que quatre fois leur consommation actuelle; ce qui peut valoir 7 milliars, en évaluant la population à 8 millions d'hommes, & la dépense de chaque individu à 300 liv.: c'est ce qu'elle est évaluée en Angleterre, & ce qu'elle doit être évaluée en France, après la restauration; c'est le double de son évaluation actuelle.

Les Anglois, pour obtenir de si prodigieux résultats, n'ont fait que doubler la fécondité de leurs pâturages; tout le reste vient de leur étendue, de l'abondance des engrais, de la rapidité des destructions, de l'économie des bois, de la réduction des forêts, du choix des reproductions, de la consommation des pailles, & enfin de l'ordre & de la disposition qu'il dépend de tous les gouvernements de se procurer. Le climat a très-peu d'influence.

On a supposé dans cette évaluation, 1°. que l'Angleterre avoit, à la premiere époque, ce qui étoit nécessaire à la consommation de ses habitants; 2°. que tous les agriculteurs Anglois se conforment aux principes établis; 3°. que toutes les pailles sont consommées; mais comme ces suppositions ne sont pas entiérement conformes à la vérité, il y a des réductions assez considérables à faire sur ces évaluations.

Les progrès de la navigation sont les mêmes que ceux du commerce; & les Anglois, pour donner plus d'extension à la rapidité des destructions, tirent les bois de construction & les chanvres des pays étrangers.

Il en a peut-être coûté quatre fois moins aux Anglois, pour doubler l'étendue & la fécondité de leurs pâturages, pour faciliter leurs labours & pour s'enrichir, qu'aux François pour doubler l'étendue des labours & pour se ruiner; il en coûtera beaucoup moins pour augmenter nos pâturages & procéder à la restauration, que pour entretenir même la prodigieuse étendue de nos labours; enfin, il en coûte beaucoup moins pour bien nourrir & vêtir le peuple, que pour le nourrir & le vêtir mal.

On n'a évalué les avantages de ce nouveau plan, que pour l'Angleterre; ils feroient au moins doubles pour la France. Mais ce qu'il faut principalement observer; c'est que nous conserverions notre richesse, ce que les Anglois ne peuvent pas faire.

Indépendamment du rétablissement de notre culture, nous pouvons encore augmenter notre commerce de luxe & d'hospitalité, & tous les travaux qui y ont rapport.

On peut rétablir & maintenir l'ordre par une nouvelle répartition d'impôts: en changeant le rapport des prix, on obligeroit chacun, par son intérêt, à faire de nouvelles spéculations, & à changer & rétablir le rapport des choses; par ce moyen, les impôts rapporteroient beaucoup plus au peuple qu'au gouvernement, puisqu'ils procureroient la plus grande partie des résultats que l'on a évalués.

après lui ; & puiſque je ſuis Montaigne, comme lui il doit m'être permis de parler de moi. Je dirai donc que je ſuis à moi ſeul un petit miracle de la nature ; car j'ai un demi-ſiecle, & mon eſprit & mon corps ne ſont encore que dans l'état d'adoleſcence.

Juſqu'à préſent les fabricants d'eſprit ont colporté & vendu leurs penſées, même au fétu. Pour moi, mon grand cœur me dicte une marche toute différente ; car au lieu de vendre les miennes, je les donne.

Au reſte, cet opuſcule n'eſt qu'une de mes décades ; ſi elle plaît au public, j'en continuerai le décalogue.



## *Extrait du Mémoire présenté au Roi, par M. le Marquis* DE PONCINS.

« JE soussigné, en ma qualité de plus con-
» sidérable propriétaire de la province de
» Forez, pour satisfaire au triple serment de
» foi que j'ai prêté à votre majesté, 1°. comme
» officier de ses troupes; 2°. comme seigneur
» de fiefs mouvants de sa couronne; 3°. comme
» chevalier de son ordre de St. Louis, de lui
» garder tous les anciens & nouveaux chapi-
» tres de fidélité, lui demande, avec le plus
» profond respect, la permission d'approcher
» du trône, pour y déposer, à la face de la
» nation, ma présente profession de foi, dé-
» claration & soumission, par laquelle je
» déclare que j'adhere à la constitution adop-
» tée par le Dauphiné pour être celle de votre
» royaume; consentant, en conséquence, que
» les ordres & les provinces déliberent en-
» semble, soit aux états généraux, particu-
» liers, ou autres assemblées nationales; que
» les suffrages y soient comptés par tête;
» que le tiers état ait un nombre de voix égal
» à celles du clergé & de la noblesse réunis;
» que tous & un chacun soient tenus de four-
» nir leur contingent aux charges & contri-
» butions de l'état, suivant leurs forces, c'est-

» à-dire, proportionnellement à leurs facultés, sans distinction d'ordre & de privilege; en exécution de quoi j'offre le sacrifice de mes privileges personnels, & de payer mon contingent en la forme ci-dessus; & dans le cas où la contribution générale & annuelle, déterminée par les états généraux, ne suffiroit pas pour combler le déficit, j'offre & me soumets à un don gratuit une fois payé, proportionnellement à mes forces, tel que les états généraux voudront le fixer; joignant mes très-humbles & très-respectueuses supplications à celles que votre province de Forez, ma patrie, a présenté ou présentera à votre Majesté, à l'effet d'obtenir des états particuliers, pour son pays, comté & ressort; & pour soutenir ma présente profession de foi, déclaration & offres, je dévoue ma vie & mes biens à votre Majesté, protestant que j'aurai toujours deux mille hommes de troupes fraiches à ses ordres & son service, que j'ai la possibilité de lever dans mes terres : déclarant en outre que je rendrai la présente publique par la voie de l'impression, que je l'enverrai aux états particuliers des provinces, aux syndics de la noblesse & du clergé, & au tiers état ou municipalités de toutes les villes de ma province & des principales de la France, auxquelles, en tant que de besoin, je demande acte des présentes ».

*Signé* DE MONTAIGNE DE PONCINS.



# LETTRES

*Écrites à M. le marquis de* PONCINS, *au sujet de ce mémoire.*

MONSIEUR,

Nous avons reçu, avec reconnoiſſance, le mémoire que vous nous avez adreſſé, dans lequel vous exprimez les ſentiments d'un excellent patriote. Ma compagnie m'a chargé de vous en faire ſes remercîments, & de vous remettre la pétition que les ſix corps ont adoptée, avec l'adreſſe de remercîment qu'ils ont préſenté au roi. Vous trouverez le même patriotiſme dans ces deux pieces, qui nous ont fait autant d'honneur, que celui que vous procurera votre mémoire. Il ſeroit à ſouhaiter que tous les gentilshommes adoptaſſent les mêmes principes ; mais malheureuſement l'intérêt qui gouverne tout, égare la plus grande partie

de la nobleſſe, & nous empêchera peut être de retirer tout l'avantage que l'on avoit lieu d'eſpérer de la tenue des états généraux.

J'ai l'honneur d'être avec la plus reſpectueuſe conſidération, Monſieur,

Votre très-humble & très-
obéiſſant ſerviteur,
De la Frenage, préſident les ſix corps.

*Paris, ce 2 février* 1789.

---

Je vous rends mille graces, Monſieur, de la marque d'eſtime dont vous m'honorez : je ſuis, dans ce moment, hors d'état de vous en parler en détail ; ma ſanté eſt extrêmement dérangée ; j'ai été accablée d'occupations domeſtiques, & je me ſuis vue obligée par goût, autant que par néceſſité, de me renfermer abſolument dans l'intérieur de ma maiſon, & de me refuſer à toutes les demandes qui pouvoient m'en faire ſortir. Je ne doute point, Monſieur, que vous ne fixiez toute l'attention de M. Necker, & par vos ſentiments, & par les qualités qui vous diſtinguent.

J'ai l'honneur d'être avec tout le dévouement dû aux hommes de votre caractere,

Monſieur,

Votre très-humble & très-
obéiſſante ſervante,
C. de Nas Necker.

*Verſailles, 5 février* 1789.

MONSIEUR,

L'EXEMPLAIRE que vous avez bien voulu nous adresser du mémoire présenté au roi, contenant votre adhésion en faveur du tiers état, nous est parvenu ; agréez, M. le marquis, nos remercîments de cette attention, ainsi que l'hommage des sentiments de reconnoissance & de vénération qu'ont dû nous inspirer le zele pour la chose publique, le dévouement généreux pour l'état & le souverain, que vous développez dans ce mémoire, & la justice que vous y rendez aux réclamations du tiers état. Nous ne doutons pas que votre exemple ne contribue à engager les membres des deux premiers ordres à se réunir à des principes que l'équité & la raison justifient, & qui paroissent les seuls propres à assurer, dans les circonstances présentes, le succès d'une régénération qui puisse opérer solidement le bonheur de la nation & le salut de l'état.

Nous avons l'honneur d'être avec une respectueuse considération, M. le marquis,

Vos très-humbles & très-obéissants serviteurs,
Les prêteur, consuls & magistrats de la ville de Strasbourg.
Le baron DE NEUENSTEIN, prêteur en régence.
ZŒPFFER, ameistre régent.

*Strasbourg, ce 19 février 1779.*